



## Depot vente et delai de paiement

Par **Matthieu**, le **18/04/2009** à **15:56**

Bonjour,

J'ai déposé une voiture dans un dépôt vente de ma région. Le vendeur m'a averti par téléphone que la voiture a été vendue au prix fixe sur le contrat soit 10000EUR et que le chèque me reviendrait dans un mois (ceci n'ayant pas été inscrit sur le contrat de dépôt vente). Aucun acte de vente ne m'a été remis à ce jour. (la carte grise avait été signée lors de la remise de la voiture au dépôt vente). Est-ce que l'acte de vente ne doit pas être signé par le propriétaire du véhicule ou le cas échéant remis au propriétaire du véhicule?

Je souhaiterais connaître les recours en cas de non-paiement par le dépôt vente. merci par avance pour votre attention.